

DEPARTEMENT
Du NORD

ARRONDISSEMENT
De DOUAI

REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTE – EGALITE –

Envoyé en préfecture le 07/07/2021

Reçu en préfecture le 07/07/2021

Affiché le 07/07/2021

ID : 059-265904565-20210701-901072021-DE

COMMUNE de PECQUENCOURT

EXTRAIT du REGISTRE Des DELIBERATIONS du CONSEIL D'ADMINISTRATION du CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

OBJET

Délibération N°6
Convention pour
intervention 8h00 par an
d'une psychologue,
supervision

L'An Deux Mille Vingt et Un.

Le 1^{er} juillet 2021 à 17 H 15.

Le Centre Communal d'Action Sociale de PECQUENCOURT, dûment
convoqué par Monsieur le Président, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses
séances, sous la Présidence de Monsieur Joël PIERRACHE.

Votants : 14 dont 4 procurations 3 absents

PRESENTS :

Messieurs : PIERRACHE Joël – LASSON Jean-Marie – VANANDREWELT Rémy.

Mesdames : MAZAGRAN Rosanna - GRODZKI Agnès – KOMIN Pascale - INTURRISI
Virginie – FROMONT Fabienne – VANANDREWELT Thérèse – BROUTIN Françoise

Procurations : Mme ALFANO Marie-Joëlle à Mr PIERRACHE Joël- Mme CORREAU Marie
Thérèse à Mme BROUTIN Françoise – Mr OUAZZI Omar à Mme MAZAGRAN Rosanna -
Mr PACIOCCO Gilles à Mr LASSON Jean-Marie.

Absente excusée : Madame MARCZEWSKI Christiane.

Absents : Monsieur BELHADRI Youssef – Monsieur STALLONE Estienne.

Secrétaire de séance : Madame FROMONT Fabienne.

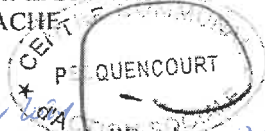
Monsieur le Président expose à l'assemblée que depuis 2010, un Lieu d'Accueil Enfants Parents LAEP « La famille
tortue » est mis en place au sein de la MPE quartier Lemay (le lundi de 9h00 à 12h00 en période scolaire) et depuis 2017 au
sein de l'espace petit escargot (le jeudi de 8h45 à 11h45 – quartier Barrois). Afin de continuer à bénéficier de la PS LAEP,
la CAF nous demande de passer de 6h00 à 8h00 de supervision annuelle pour l'équipe d'accueillants LAEP.

Il est demandé aux membres du Conseil d'Administration d'autoriser Monsieur le Président à modifier la vacation de la
psychologue de 6h00 à 8h00 annuelle dans le cadre du LAEP.

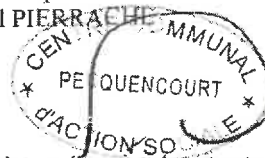
La Commission Administrative,
Après délibération,
A L'UNANIMITE des voix

AUTORISE : Monsieur le Président à modifier la vacation de la psychologue comme mentionné ci-dessus.

Délibération rendue exécutoire par dépôt
Et publication en Sous Préfecture
Joël PIERRACHE



Fait en séance les jours mois et an susdits,
Pour copie conforme
Joël PIERRACHE



Publiée le 07/07/2021
Transmise au Représentant de l'Etat le 07/07/2021

Monsieur le Président du CCAS certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire
l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administrative de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa
transmission aux services de l'Etat.